

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE  
DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020**

Sous la présidence de Monsieur HUBER Claude, Maire.

Le maire ouvre la séance à 18 heures 15 minutes

Présents : Mmes et MM. BLEGER Philippe, BOSSERT Raphaël, DUMORTIER Bruno, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danielle, HUBER Claude, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Sébastien, KOEBERLE Isabelle, RAFFATH Florence, SCHOHN Béatrice, SIMON Grégory, STINNER David et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : néant

**Ordre du jour**

1. Installation du conseil municipal
  - Désignation du secrétaire de séance
  - Transmission de la présidence du conseil au doyen d'âge
2. Election du maire
3. Fixation du nombre des adjoints
4. Election des adjoints
5. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et Environs
6. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et Environs
7. Election des délégués au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
8. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers Rorschwihr/Saint-Hippolyte
9. Lecture de la charte de l' élu

---oo0oo---

**Point n° 1 (28/2020) – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est ouverte à dix-huit heures 15 minutes, sous la présidence de M. HUBER Claude, maire, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

**Point n° 1.1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne M. BOSSERT Raphaël en qualité de secrétaire de séance en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

**Point n° 1.2 – TRANSMISSION DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL AU DOYEN D'AGE**

M. KLEIN Jean-Marie, doyen de l'assemblée, prend la présidence (article L. 2122-8 du CGCT) et procède à l'appel nominal des membres présents. Il constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Point n° 1.3 – CONSTITUTION DU BUREAU**

Le conseil municipal désigne MM. FRANTZ Jean-Michel et STINNER David comme assesseurs.

**Point n° 2 (29/2020) – ELECTION DU MAIRE**

**Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal dépose lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultat du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 00
Nombre de suffrages blancs	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 07

**A obtenu**

HUBER Claude	: 13 voix
--------------	-----------

M. HUBER Claude est proclamé maire et est immédiatement installé.

**Point n°3 (30/2020) – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal,

**FIXE** à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Adopté par 15 voix POUR

**Point n° 4 (31/2020) – ELECTION DES ADJOINTS**

Le maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

**4.1 – Election du premier adjoint**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 00
Nombre de suffrages blancs	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 07

M. BLEGER Philippe est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**4.2 – Election du deuxième adjoint**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 00
Nombre de suffrages blancs	: 01
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 08

M. BOSSERT Raphaël est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.



4.3 – Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 00
Nombre de suffrages blancs	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 07

Mme KOEBERLE Isabelle est proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

**Point n° 5 (32/2020) – DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE**

En application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Vu l'élection du maire et du premier adjoint au maire en date du 25 mai 2020,

M. HUBER Claude est désigné délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé,

M. BLEGER Philippe est désigné délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Adopté par 15 voix POUR

**Point n° 6 (33/2020) – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS**

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5212-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs ;

Le conseil municipal,

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Délégués titulaires

M. HUBER Claude 15 voix

M. KLEIN Jean-Marie 15 voix

Délégué suppléant

M. ZIRGEL Jean-Luc 15 voix

au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs.

**Point n° 7 (34/2020) – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE**

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement ALSACE-MOSELLE (SDEA) conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5721-2 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

Le conseil municipal,

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour la compétence eau potable et pour la compétence assainissement :

M. HUBER Claude            15 voix

**Point n° 8 (35/2020) – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RORSCHWIHR/SAINT-HIPPOLYTE**

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des sapeurs-pompiers Rorschwihr/Saint-Hippolyte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5212-6 et suivants,

Vu l'article 6 des statuts du SIVU des Sapeurs-Pompiers de St-Hippolyte/Rorschwihr,

Le conseil municipal,

**DESIGNE** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

**Titulaires**

- \* M. HUBER Claude
- \* M. BLEGER Philippe
- \* Mme KOEBERLE Isabelle

**Suppléants**

- \* M. DUMORTIER Bruno
- \* M. FRANTZ Jean-Michel
- \* M. KLEIN Jean-Marie

délégués au SIVU des sapeurs-pompiers de St-Hippolyte/Rorschwihr.

**Point n° 9 (36/2020) – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU**

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015,

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

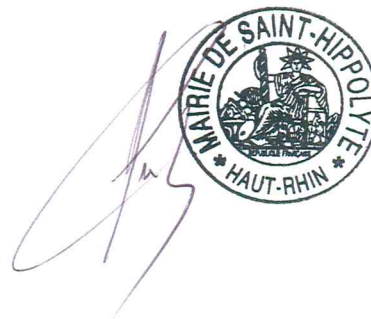
En vertu de la loi précitée, le maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie de ladite charte à chaque conseiller municipal.

---oo0oo---

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu, sauf contretemps, jeudi 4 juin 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 19 heures.

Le Maire  
HUBER Claude





**Ordre du jour**

1. Installation du conseil municipal
  - Désignation du secrétaire de séance
  - Transmission de la présidence du conseil au doyen d'âge
2. Election du maire
3. Fixation du nombre des adjoints
4. Election des adjoints
5. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et Environs
6. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et Environs
7. Election des délégués au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
8. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers Rorschwihr/Saint-Hippolyte
9. Lecture de la charte de l' élu

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de SAINT-HIPPOLYTE de la séance du 25 mai 2020**

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HUBER Claude	Maire		
BLEGER Philippe	Adjoint au maire		
BOSSERT Raphaël	Adjoint au maire		
KOEBERLE Isabelle	Adjointe au maire		
DUMORTIER Bruno	Conseiller municipal		
FRANTZ Jean-Michel	Conseiller municipal		
HEYBERGER Danielle	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Dominique	Conseillère municipale		
KLEIN Jean-Marie	Conseiller municipal		
KLEIN Sébastien	Conseiller municipal		
RAFFATH Florence	Conseillère municipale		
SCHOHN Béatrice	Conseillère municipale		
SIMON Grégory	Conseiller municipal		
STINNER David	Conseiller municipal		
ZIRGEL Jean-Luc	Conseiller municipal		